



City-Pro

Professionnels de Formation



CLASSIFICATION DES PLATEFORMES ÉLEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL SELON LA R486 : 3 CATÉGORIES

CATÉGORIE A

PEMP dont la projection verticale du centre de la surface de la plate-forme se trouve toujours à l'intérieur des lignes de renversement, dans toutes les configurations de la plate-forme et jusqu'à l'inclinaison maximale du châssis spécifiée par le fabricant (élévation verticale)

**CACES® UNIQUE
POUR LES ENGIN DE TYPE 1A ET 3A**



CATÉGORIE B

Toutes les autres PEMP
(élévation multidirectionnelle)

**CACES® UNIQUE
POUR LES ENGIN DE TYPE 1B ET 3B**



CATÉGORIE C

Conduite hors-production
des PEMP des catégories A ou B

